

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026
Séance du 17 juin 2026

N° 03

**Objet : Proposition de
commissaires membres de la
Commission intercommunale
des impôts directs (CIID)**

Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérard, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick
RICHER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-2026.06.17-03_17.06.2026

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;
Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n° 023-353-018 en date du 19 décembre 2023 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,
Vu la délibération n°05 en date du 31 mai 2017 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;
Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

L'article 1650-A du CGI prévoit l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique. Dans cette situation, la CIID se substitue à la CCID de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux professionnels, les biens divers et les établissements industriels. En présence d'une CIID, la CCID de chaque commune membre de l'EPCI reste compétente sur les locaux d'habitation et le non bâti.

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres : le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué et 10 commissaires ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant les propositions des communes ;

Il est proposé :

- D'approuver la liste de contribuables suivante à proposer au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Commissaires titulaires proposés		Commissaires suppléants proposés	
(nom, prénom, commune)		(nom, prénom, commune)	
GOSSELIN Lydie	ARCHAIL	LIORE Caroline	ARCHAIL
FURONE Salvatore	LES MEES	PORTIGLIATTI Laure	LES MEES
GRAVIERE Rémy	BARRAS	GASSEND Roland	BARRAS
BOYER Jean-Luc	BARRAS	ROUX Vincent	BARRAS
BERIDON Marie- José	AUZET	REGINENSI Michel	AUZET
AUDEMAR Patricia	BARLES	HERBOMEZ Marine	BARLES
AUDIN Roselyne	BRAS D ASSE	BERTIN Margot	BRAS d'ASSE
TRUC Guillaume	CHAMPTERCIER	DUPLOUY Aline	CHAMPTERCIER
AUDIFFRED Alexis	DIGNE LES BAINS	ESMIOL Gérard	DIGNE LES BAINS
BOURG Brigitte	L'ESCALE	SAUNIER Gisèle	L'ESCALE
GOLARD Frédérique	ST JUR	WEISTROSSER MATHIS Marguerite	ST JUR
PELLEGRIN Franck	ST JUR	BREL Patrice	ST JUR
GIRAUD Eliane	VERDACHES	REYNIER Michel	VERDACHES
VANDAELE Caroline	ENTRAGES	MAYENC Michel	ENTRAGES
MAYENC Roselyne	ENTRAGES	GUILLAUME Elisabeth	ENTRAGES
FRANCOIS Florence	LE BRUSQUET	SARRON Anne	LE BRUSQUET
GLEIZE Jany	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	PELLETIER Bénédicte	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
NAPOLILLO Nora	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	LUNGO Christelle	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à transmettre cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques aux fins de constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 4 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCARDIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-03_17062026

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-03_17062026